



FR

CONSEIL DE DIRECTION
97^{ème} session
Rome, 2-4 mai 2018

UNIDROIT 2018
C.D. (97) 10
Original: anglais
février 2018

Point n°10 de l'ordre du jour: Droit de la vente internationale –

Elaboration d'un document d'orientation sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Premier rapport sur le projet</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2017-2019</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Document connexe</i>	<i>UNIDROIT 2018 – C.D. (97) 2</i>

I. HISTORIQUE ET ETAT ACTUEL DU PROJET

1. Le 14 décembre 2015, le Secrétariat a reçu une communication du Secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) invitant UNIDROIT et la Conférence de La Haye de droit international privé à coopérer sur un projet de "création d'une feuille de route concernant les textes existants dans le domaine du droit commercial international (contrats de vente) préparés par chaque organisation, principalement la Convention de Vienne (CVIM), les Principes d'UNIDROIT et les Principes de la Haye, et de fournir une évaluation des interactions entre les textes, leur utilisation, application et impact réels et potentiels, dans le but de faciliter la promotion de leur utilisation appropriée, une interprétation uniforme, et leur adoption."

2. Le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'insérer ce sujet au Programme de travail pour la période triennale 2017-2019, et a proposé de lui attribuer une priorité élevée. L'Assemblée Générale, à sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016) a entériné cette recommandation.

3. En 2017, les trois Secrétariats ont élaboré un plan du Guide et, afin de représenter les différentes traditions juridiques et régions géographiques, ils ont identifié un groupe restreint d'experts en droit international privé et droit des contrats internationaux pour le préparer. Le Groupe d'experts chargé du projet est maintenant composé des Professeurs Neil Cohen (Faculté de droit de Brooklyn, Etats-Unis d'Amérique), Lauro Gama Jr (Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro, Brésil), Hiroo Sono (Université d'Hokkaido, Japon), Pilar Perales Viscasillas (Universidad Carlos III de Madrid, Espagne) et Stefan Vogenauer (Institut Max-Planck d'histoire européenne du droit, Allemagne).

4. Le Groupe restreint d'experts, établi par les trois organisations, a organisé une téléconférence le 18 juillet 2017 pour convenir d'un projet de plan et de calendrier pour l'élaboration du Guide. Le Groupe d'experts a tenu sa première réunion, organisée par le Professeur Stefan Vogenauer à Francfort, le 25 octobre 2017. Le Groupe d'experts et les représentants des trois Secrétariats – la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT, M. Luca Castellani (Fonctionnaire juridique, CNUDCI), Mme Ning Zhao (Fonctionnaire juridique principale, HCCH) – ont précisé la portée, la méthodologie et le calendrier du projet.

5. La réunion très fructueuse a permis au Groupe d'experts de se mettre d'accord sur la table des matières du Guide: introduction, détermination de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux, droit matériel de la vente, questions juridiques récurrentes en matière de contrats de vente, orientation pour certains secteurs d'activité, chaque chapitre sera rédigé par un sous-groupe.

6. Les trois Secrétariats ont également décidé de consulter les parties prenantes concernées, y compris les associations de juges et de praticiens, pour recueillir leurs commentaires avant de demander une approbation formelle par les organes directeurs des Organisations. Dans ce contexte, il a été suggéré qu'une première version du projet de guide soit présentée à la Conférence annuelle de *l'International Bar Association* à Rome (octobre 2018). En ce qui concerne le calendrier d'approbation du Guide, la CNUDCI a exprimé le souhait que le texte définitif, tenant compte de la période de consultation, soit approuvé par ses organes avant juillet 2020, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la CVIM. Les trois Secrétariats se sont mis d'accord sur ce calendrier; les Experts devront cependant finaliser un projet consolidé qui sera présenté au Conseil de Direction d'UNIDROIT en mai 2019.

7. Le projet sera ensuite examiné lors de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la HCCH (13-15 mars 2018). Pour plus de détails, voir le document qui figure en Annexe au présent document. Un rapport oral sur les progrès accomplis entre-temps sera présenté au Conseil de Direction.

II. ACTION DEMANDEE

8. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des développements concernant l'élaboration d'un document d'orientation sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé.*

Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence – mars 2018

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	No 6 de décembre 2017
Titre	Élaboration d'un Guide relatif aux instruments juridiques uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes)	
Auteur	Bureau Permanent	
Point de l'ordre du jour	[À déterminer]	
Mandat	C&R No 23 du Conseil sur les affaires générales et la politique de 2016 C&R No 17 du Conseil sur les affaires générales et la politique de 2017	
Objectif	Présenter les avancées réalisées dans le cadre du projet	
Mesure(s) à prendre	Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>	
Annexe(s)	Sans objet	
Document(s) connexe(s)	Sans objet	

A. Introduction

1. Lors de sa réunion de mars 2016, le Conseil sur les affaires générales et la politique (ci-après, le « Conseil ») a chargé le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé de coopérer avec les Secrétariats de la CNUDCI et d'UNIDROIT afin de préparer un texte explicatif dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes)¹. Conformément au mandat confié par le Conseil, le Bureau Permanent a entrepris un projet de coopération avec les deux Secrétariats et en a présenté oralement les avancées lors de la réunion du Conseil de mars 2017.

2. Sur le fondement de ce rapport, le Conseil a invité le Bureau Permanent à poursuivre sa coopération avec les Secrétariats de la CNUDCI et d'UNIDROIT et avec les experts désignés pour la rédaction du texte². Le présent document vise à informer le Conseil des progrès réalisés jusqu'à présent et à solliciter son approbation quant au calendrier établi pour la finalisation du projet.

B. Avancées réalisées à ce jour

3. En 2015, le Secrétariat de la CNUDCI a évoqué avec le Bureau Permanent et le Secrétariat d'UNIDROIT la possibilité d'une coopération aux fins de préparation d'un texte explicatif dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes). Ce projet a vocation à promouvoir l'adoption, l'application et l'interprétation uniforme des instruments de ces trois Organisations dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux, en énumérant et en résumant les différents instruments pertinents en la matière. En particulier, le résultat attendu de ce projet, un *Guide relatif aux instruments juridiques uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes)* (ci-après, le « Guide »), traduira la manière dont les différents instruments de ces trois Organisations interagissent et présentera une étude comparative du champ d'application et des principes fondamentaux de chaque instrument. Ce projet correspond à la poursuite d'une coopération de longue date entre les trois Secrétariats sur des domaines d'intérêt commun.

4. Le Guide consistera en un outil pratique et utile pour divers secteurs, y compris des législateurs, des membres du pouvoir judiciaire, des praticiens du droit et des entreprises privées. À cette fin, il sera rédigé dans un langage clair et chaque chapitre comprendra des graphiques. Le Guide n'impliquera aucun travail législatif nouveau, au contraire il présentera simplement une analyse des instruments existants disponibles en la matière.

5. Le Guide aura trait à la fois aux instruments de droit matériel sur les ventes et aux instruments de droit international privé. À cet égard, les *Principes de La Haye sur le choix de la loi dans les contrats commerciaux internationaux* (ci-après, les « Principes ») seront abordés en détail ; dans une certaine mesure, l'on évoquera la *Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for*. Quant au droit matériel sur les ventes, l'on mentionnera les instruments de la CNUDCI, dont : la *Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980)* (CVIM), la *Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974)* et les *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats de commerce international*. Le Guide abordera également des instruments ou modèles régionaux ou des lignes directrices émanant d'autres organisations, à l'instar du contrat-type pour la vente internationale de l'*International Chamber of commerce* et du contrat-type pour les petites entreprises de l'*International Trade Centre*.

6. Afin de traduire les différents horizons géographiques et traditions juridiques, les trois Secrétariats ont établi un Groupe d'experts du droit des contrats commerciaux internationaux et du droit international privé pour mener ce projet à bien. Les cinq candidats suivants, qui ont tous fait preuve d'un grand intérêt pour le projet, ont été invités à apporter leur contribution :

- Professeur Neil B. Cohen (*Brooklyn Law School*, États-Unis),

¹ Voir « Conclusions et Recommandations du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (du 15 au 17 mars 2016) », C&R No 23.

² Voir « Conclusions et Recommandations du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (du 14 au 16 mars 2017) », C&R No 17.

- Professeur Lauro Gama Jr (*Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro*, Brésil),
- Professeur Hiroo Sono (*Hokkaido University*, Japon),
- Professeur Pilar Perales Viscasillas (*Universidad Carlos III de Madrid*, Espagne),
- Professeur Stefan Vogenauer (*Max Planck Institute for European Legal History*, Allemagne).

7. Par suite de plusieurs communications entre les Secrétariats et les experts, la première réunion s'est tenue le 25 octobre 2017 à Francfort (Allemagne) en vue de lancer officiellement le projet. La réunion s'est avérée productive et concluante ; les experts ont préparé une Table des matières détaillée, comprenant les cinq chapitres suivants :

- Introduction
- Détermination du droit applicable aux contrats commerciaux internationaux
- Droit matériel sur les ventes
- Problèmes juridiques récurrents en matière de contrats de vente
- Guide à l'attention des acteurs du secteur commercial (optionnel).

Ils ont également confirmé la division des tâches et sont convenus d'un grand nombre de questions pratiques à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration d'un Guide. Les experts travailleront en sous-groupes sur différents chapitres.

8. Dans l'optique de renforcer l'utilité du Guide et de s'assurer d'un large rayonnement, les trois Secrétariats ont décidé de consulter les parties prenantes concernées, notamment des associations de juges et de praticiens du droit, afin de recueillir leurs commentaires avant de solliciter l'approbation officielle de leur organe respectif de gouvernance. Par conséquent, il a pour le moment été décidé que le projet de Guide, à tout le moins dans sa version consolidée, sera présenté lors de la Conférence annuelle de l'*International Bar Association* (IBA) en octobre 2018, à Rome. Les trois Secrétariats tentent actuellement de recenser et de contacter d'autres parties prenantes aux fins de commentaires.

9. Le calendrier du projet a également fait l'objet de discussions lors de la réunion de Francfort. Le Secrétariat de la CNUDCI estime que la meilleure solution serait d'adopter le Guide lors de la 53^e Session de sa Commission en juillet 2020, en parallèle des commémorations du 40^e anniversaire de la CVIM. Le Secrétariat d'UNIDROIT exprime la même préférence pour la présentation d'une version révisée du projet pour approbation lors de la réunion de son Conseil de Direction en 2020. Compte tenu des consultations prévues avec les parties prenantes, des disponibilités des experts pour la finalisation du Guide et, en particulier, au vu de la priorité évidente qu'il convient de donner au projet d'élaboration d'une Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale, le Bureau Permanent préfère aussi soumettre le projet de Guide au Conseil pour approbation lors de sa réunion de 2020.

10. Pour ces motifs, les Secrétariats et les experts sont convenus du calendrier provisoire suivant :

- fin mars 2018 : présentation par les experts d'un premier jet au Groupe d'experts complet ;
- fin avril 2018 : commentaires du Groupe d'experts sur ce premier jet ;
- fin mai 2018 : compilation de tous les commentaires et diffusion d'un avant-projet consolidé aux parties prenantes ;
- octobre 2018 : organisation d'un panel dans le cadre de la Conférence annuelle de l'IBA à Rome ;
- mai 2019 : présentation d'une version révisée du projet au Conseil de Direction d'UNIDROIT en mars 2019 aux fins d'examen et de commentaires en mai 2019 ;
- mars 2020 : présentation d'une version révisée au Conseil pour approbation lors de sa réunion de 2020 ;
- mai 2020 : présentation d'une version révisée au Conseil de Direction d'UNIDROIT aux fins d'approbation formelle ;
- juillet 2020 : adoption officielle du Guide dans le cadre des commémorations du 40^e anniversaire de la CVIM au sein de la CNUDCI.

11. Le Bureau Permanent partagera avec plaisir les versions provisoires de la Table des matières et des textes disponibles avec tout Membre intéressé et accueillera avec intérêt tout commentaire de la part des Membres à tout stade du projet.

C. Prochaines étapes proposées

12. Au vu de ce qui précède, le Bureau Permanent invite le Conseil à approuver le calendrier proposé en vue de la finalisation du Guide.